

JOURNAL du DÉBAT PUBLIC A16

VOUS AVEZ LA PAROLE !

Le débat public sur le projet de prolongement de l'autoroute A16 entre L'Isle-Adam et la Francilienne débute le 11 septembre. Il prendra fin le 24 novembre à minuit. Ce débat est ouvert à tous ceux qui souhaitent s'informer et s'exprimer sur le projet, son opportunité, ses objectifs ou ses caractéristiques. Il est animé par une Commission indépendante et neutre de toutes les parties et notamment du maître d'ouvrage du projet. Toutes les opinions, tous les avis, toutes les propositions exprimés dans le cadre de ce débat public seront

prises en compte et contribueront à alimenter la réflexion du maître d'ouvrage sur la décision à prendre quant à la poursuite ou non du projet et la définition des conditions de réalisation.

Temps d'ouverture et de dialogue, le débat public vous offre la possibilité de participer à des choix importants pour l'avenir de votre territoire. Rien n'est joué, et la participation de tous est un élément précieux pour la décision finale. C'est pourquoi il importe que vous participiez le plus nombreux possible à ce débat public.

Votre avis est essentiel, nous comptons sur votre participation !



VOS PREMIERS RENDEZ-VOUS

DOMONT / Salle des fêtes - Réunion inaugurale
jeudi 13 septembre / 19h30

BAILLET-EN-FRANCE / Salle des fêtes - Réunion thématique
jeudi 20 septembre / 19h30

ATTAINVILLE / Gymnase - Audition publique
jeudi 27 septembre / 19h30

SOMMAIRE



Le débat public
en 10 questions

p2 et 3



Un animateur neutre
et indépendant

p3



La parole à... :
Jean-Paul Huchon,
président du Conseil
régional d'Ile-de-France
Michel Dubromel, FNE

p4



Un débat pour tous
et à la portée de tous

p5



Quand ? Où ?
Comment ? S'informer
et s'exprimer

p6

LE DÉBAT PUBLIC

en 10 questions

... pour connaître, comprendre et se familiariser avec cette procédure exceptionnelle. Nous avons souhaité, en répondant aux dix questions les plus fréquemment posées, vous apporter l'information essentielle sur le débat public et vous permettre d'y participer.



Maffliers

• QU'EST-CE QU'UN DÉBAT PUBLIC ?

Le débat public est un moment privilégié d'échanges, de dialogue et de compréhension mutuelle dont l'objectif est d'éclairer la prise de décision grâce à toutes les contributions qui viendront l'alimenter. Il est animé par une Commission particulière, organisme neutre, indépendant, qui ne se prononce pas sur le projet, mais qui veille à la bonne information du public, à l'égalité de traitement des participants et la sincérité des propos échangés.

• UNE DÉCISION EST-ELLE DÉJÀ PRISE ?

Le débat public se déroule avant toute prise de décision, quelle qu'elle soit. Aucune solution n'est privilégiée, aucun choix n'est arrêté. Ce n'est qu'à l'issue du débat public, après la publication du bilan et du compte rendu, qu'une décision peut être prise et annoncée.

• QUI PRENDRA LA DÉCISION ?

La décision de poursuivre ou non le projet, c'est-à-dire de retenir une des solutions proposées, avec d'éventuelles modifications, de rechercher éventuellement une autre solution, ou de l'abandonner, appartient au Ministre de l'Écologie, du Développement et de l'Aménagement Durables (MEDAD) dont dépendent les directions de l'Équipement. C'est le Ministre qui signera l'acte de décision, acte publié au Journal Officiel, dans un délai maximum de trois mois après la publication du bilan du président de la CNDP.

• QUI ORGANISE LE DÉBAT PUBLIC ?

C'est la Commission nationale du débat public (CNDP), autorité administrative indépendante, qui décide d'organiser un débat sur des grands projets d'intérêt national dont elle a été saisie, et ayant de forts enjeux socio-économiques ou des impacts significatifs sur l'environnement ou l'aménagement du territoire, comme par exemple, la construction d'autoroutes. Elle a confié l'animation du débat public à

une Commission particulière (CPDP), présidée par Madame Claude Brevan.

• QUEL EST LE RÔLE DE LA DIRECTION RÉGIONALE DE L'ÉQUIPEMENT ÎLE-DE-FRANCE ?

La direction régionale de l'Équipement Île-de-France (DREIF) porte le projet pendant le débat. Elle est communément appelée « maître d'ouvrage ». Elle représente en fait l'État et le ministère de l'Écologie, du développement et de l'aménagement durables.

• QUI PEUT INTERVENIR DANS LE DÉBAT ?

Le débat public est ouvert à tout le monde. Chacun peut demander les documents mis à disposition, poser une question, donner un avis ou prendre la parole. La Commission particulière garantit à tous le droit à l'information, à l'expression et un traitement équitable au cours du débat. Aucune voix n'est privilégiée ou prépondérante !

• QUI VA RÉPONDRE AUX QUESTIONS POSÉES ?

Les questions peuvent être posées par courrier, par mail, sur le site Internet de la CPDP ou au cours des réunions publiques. La direction régionale de l'Équipement Île-de-France, maître d'ouvrage, répond à toutes les questions posées sur le projet et ne répond qu'à ces questions. La Commission particulière peut adresser, en revanche, à tous les services de l'État, des collectivités locales ou des organismes concernés les questions qui relèvent de leur compétence. Par ailleurs, la Commission répond directement à toutes les questions concernant l'organisation du débat public.

• VAIS-JE AVOIR UNE RÉPONSE À MA QUESTION ?

L'une des missions de la Commission particulière est de veiller à ce qu'aucune question ne reste sans réponse. Elle sera également attentive aux délais de réponse du maître d'ouvrage ou des autres organismes saisis.

• COMMENT LE DÉBAT VA-T-IL SE DÉROULER ?

La Commission particulière du débat public organise pendant deux mois et demi, huit réunions publiques. Chaque réunion traitera en priorité d'un thème différent mais toutes les questions pourront néanmoins être abordées. La direction régionale de l'Équipement Ile-de-France sera présente à chacune des réunions pour expliquer le projet et répondre aux questions. D'autres participants, conviés par la CPDP pour leur expérience et leur compétence, pourront apporter un éclairage complémentaire sur un certain nombre de points.

Parallèlement, un large dispositif d'information et d'expression a été mis en place pour vous tenir au courant de l'actualité du débat : un journal, un site Internet, des expositions, des rencontres, etc.

• ET APRÈS ?

La Commission particulière dispose de deux mois après la fin du débat pour rédiger un compte rendu exhaustif de ce qui s'est dit, écrit ou passé pendant le débat. Ce document complète le bilan du débat public qui est dressé par le président de la CNDP et publié. A partir de la date de publication de ce bilan, le Ministre de l'Écologie, du Développement et de l'Aménagement Durables dispose de trois mois pour rendre publique sa décision.

UN ANIMATEUR NEUTRE ET INDÉPENDANT

Pour que le débat se déroule dans de bonnes conditions, il faut un animateur neutre et indépendant : c'est la Commission particulière du débat public. Elle est composée de quatre membres nommés par la Commission nationale du débat public et choisis pour leur expérience, leur compétence et leur indépendance.



De gauche à droite : Claude Brévan, Pierre-Louis Doucet, Pierre-Gérard Merlette, Olivier Réchauchère et Alexandra Moreau

- Claude Brévan, Présidente, architecte DPLG, inspectrice générale honoraire de la Construction, ancienne déléguée interministérielle à la Ville.
- Pierre-Louis Doucet, administrateur de société, ancien maire de Vaucresson (Hauts-de-Seine), élu consulaire à la Chambre de commerce et d'industrie de Paris. Ancien membre de la commission particulière du débat public sur l'extension du tramway à Paris.
- Pierre-Gérard Merlette, ingénieur civil des Mines, administrateur civil honoraire. Commissaire-enquêteur. Ancien membre de la commission particulière du débat public sur le prolongement de l'A12.
- Olivier Réchauchère, ingénieur agronome, chargé de communication à l'INRA (Institut national de la recherche agronomique).

Equipe d'appui de la CPDP

- Alexandra Moreau, secrétaire générale.
- Stéphanie Arbaut, assistante.

Les grands principes qui régissent l'action de la Commission particulière du débat public

- **Neutralité.**
La CPDP ne porte ni avis ni jugement sur le projet soumis au débat. Elle garantit la qualité du débat public.
- **Indépendance.**
La CPDP est indépendante du maître d'ouvrage et de tous les acteurs du débat (élus, associations, acteurs socio-économiques, services de l'Etat, etc.).
- **Transparence.**
La CPDP veille à ce que les informations transmises au public soient claires et accessibles.
- **Equivalence.**
La CPDP garantit à toute personne - quel que soit son statut, sa représentativité - le droit de s'exprimer sur le projet présenté, de poser une question, de donner son avis et d'émettre des propositions.
- **Argumentation.**
La CPDP veille à ce que les opinions exprimées reposent sur une argumentation. Elle veille au calme et à la sérénité des échanges.

LA PAROLE À...

La Commission nationale du débat public a été saisie respectivement par le Conseil régional d'Ile-de-France et l'association France Nature Environnement (le 5 avril 2006). C'est à partir de ces saisines que la CNDP a pu entamer l'instruction du dossier et a décidé, le 7 juin 2006, d'organiser un débat public sur ce projet.



JEAN PAUL HUCHON EST PRÉSIDENT DU CONSEIL RÉGIONAL D'ÎLE DE FRANCE

• QU'EST-CE QUI A MOTIVÉ CETTE SAISINE ?

L'autoroute A16 relie Calais et le Tunnel sous la Manche à l'Ile de France. Son entrée dans notre Région s'effectue au moyen d'un raccordement à

la RN1, transformée en voie express, à hauteur de l'Isle Adam.

Les 37 000 véhicules qui circulent chaque jour sur la RN1 sont à l'origine de fortes nuisances pour les riverains des communes de Montsout et Maffliers. Et le trafic en croissance rapide de la Francilienne est la cause d'une augmentation très sensible des encombrements à hauteur de la Croix Verte.

Consciente de la nécessité d'apporter une solution durable à ces nuisances par l'achèvement d'un barreau autoroutier, la Région a demandé la mise en place d'un débat public sur ce sujet. En effet, régler les complexes questions des trafics internationaux dans un tissu urbain nécessite la prise en compte d'une multitude de facteurs externes : environnementaux, socio-économiques, écologiques, paysagers,...

Une telle décision doit autant que possible faire l'objet d'une adhésion du plus grand nombre de citoyens concernés.

• QU'ATTENDEZ-VOUS DU DÉBAT PUBLIC ?

Nous attendons principalement de ce débat public :

1. qu'il fasse émerger un projet qui n'est pas seulement autoroutier mais qui est aussi un élément constitutif du maillage des transports franciliens.
2. qu'il donne l'assurance que cette partie d'autoroute sera moderne. Moderne dans le sens où elle doit préserver les villages qu'elle va côtoyer, les exploitations agricoles qu'elle va traverser, etc...
3. qu'il fasse de cette autoroute un vecteur supplémentaire de développement économique pour la Région. Des échangeurs doivent être prévus sur le tracé pour que l'autoroute soit un plus pour les populations et pas uniquement une nuisance.



MICHEL DUBROMEL EST RESPONSABLE DU RÉSEAU TRANSPORT ET MOBILITÉ DURABLE AUSEIN DU PÔLE AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE DE FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT (FNE).

• QUELLES ONT ÉTÉ VOS MOTIVATIONS POUR LA SAISINE DE LA CNDP ?

Nous avons le sentiment d'une concertation partielle seuls les élus ayant assistés à une présentation du projet. Ceci ne peut être considéré comme une réelle consultation.

D'autre part, cette saisine est dans la logique des objectifs poursuivis par FNE à savoir donner la priorité au développement des transports collectifs qui ont un impact moindre sur l'environnement.

Enfin, le projet choisi ne semblait pas compatible avec le Plan de Déplacement Urbain (PDU) qui a pour ambition de réduire le trafic automobile et de développer les transports collectifs. .

• QU'ATTENDEZ-VOUS DU DÉBAT PUBLIC ?

Il faudra bien avoir en tête la double urgence qu'il y a de réduire les émissions de gaz à effet de serre, le secteur des transports étant l'un des principaux responsables, et de maîtriser la consommation de territoire face à l'urbanisation croissante.

Ainsi, nos attentes sont de trois ordres :

- L'opportunité même de l'infrastructure doit être discutée avant d'aborder les solutions envisagées. De même, les solutions doivent prendre en compte tous les modes de déplacement techniquement disponibles.
- Tous les enjeux de la zone doivent être pris en compte : aménagements logistiques, multiplication des flux courts, disparition des zones agricoles ou encore développement des transports collectifs.
- Le périmètre d'influence doit être envisagé de façon plus globale, sur un axe Nord/Sud plus large car l'impact du projet ne se limite pas à un niveau local.



cndp
Commission particulière
du débat public
Prolongement de l'A16
de l'Isle-Adam à la Francilienne

ECOPLI
M 20 G
VALIDITÉ
PERMANENTE



CPDP SUR LE PROLONGEMENT DE L'A16
DE L'ISLE-ADAM À LA FRANCILIENNE
AUTORISATION 60490
95339 DOMONT CEDEX

UN DÉBAT POUR TOUS, ET À LA PORTÉE DE TOUS

Un débat public s'adresse à tous. Les échanges doivent donc être compréhensibles par tous. La Commission particulière du débat public met à votre disposition de nombreux documents et moyens de communication et a particulièrement veillé à l'accessibilité de l'information. Elle a demandé à la direction régionale de l'Équipement Ile-de-France d'utiliser pour rédiger le dossier support au débat et sa synthèse un vocabulaire simple, non technique et à la portée de tous.

- **Le dossier du maître d'ouvrage et sa synthèse** sont rédigés par la direction régionale de l'Équipement Ile-de-France. Ils présentent les objectifs et les caractéristiques du projet de prolongement de l'autoroute A16 entre L'Isle-Adam et La Francilienne et permettent de comprendre les enjeux dans lesquels s'inscrit le projet. Ce dossier est complété d'un CD-Rom comprenant toutes les études techniques. Le dossier du maître d'ouvrage constitue, au commencement du débat public, le principal support au débat public. Au fur et à mesure des échanges, il est complété par d'autres éléments d'information. Il demeure toutefois la référence du maître d'ouvrage concernant les objectifs et les caractéristiques principales du projet.
- **Le guide du débat public.** Il s'agit d'un document de présentation et

d'information sur le cadre du débat public, ses enjeux, ses objectifs et la composition de la CPDP. Attention ! Le calendrier des réunions figurant dans le guide du débat a été modifié. Vous trouverez à la fin du journal le calendrier à jour.

- **Le journal du débat.** Pour suivre l'actualité du débat, ses événements, les propos échangés, le journal du débat est largement diffusé dans les boîtes aux lettres, lors des réunions publiques, dans les lieux publics, au siège de la CPDP et par courrier, sur simple demande écrite. Le journal comprend une carte pré-affranchie pour vous adresser à la Commission : demander de la documentation, poser une question, émettre un avis, etc.

- **Le site Internet** est le lieu où sont centralisées toutes les informations parues au cours du débat public. Les documents sont téléchargeables sur le

site : www.debatpublic-projet-A16.org

Pour information, un ordinateur équipé d'un accès Internet est mis à la disposition du public au siège de la CPDP.

- **L'exposition de la CPDP et celle du maître d'ouvrage** sont visibles au siège de la CPDP lors des réunions et dans certains lieux publics.

- **Les cahiers d'acteurs** qui reprennent des contributions. Ils seront diffusés au cours des réunions publiques, consultables au siège de la CPDP et envoyés gratuitement aux personnes qui en feront la demande auprès de la CPDP.



Oui, je souhaite recevoir gratuitement les documents officiels de la CPDP concernant le débat public sur l'A16

NOM : _____ PRENOM : _____

ADRESSE : _____

E-MAIL : _____ @ _____

QUESTIONS / AVIS : _____

QUAND ? OÙ ? COMMENT ? S'INFORMER ET S'EXPRIMER



Toute personne peut participer au débat public :

• **En venant aux réunions publiques :** participer aux réunions constitue la forme la plus simple et la plus directe de s'engager dans le débat public. Huit réunions publiques sont prévues.

Au cours des réunions, chacun peut poser des questions, formuler un avis ou donner une opinion. Chaque intervention doit être limitée et argumentée. Tous les échanges sont enregistrés, archivés, mis en ligne sur le site de la CPDP et consultables à son siège.

• **En posant des questions :** par courrier, par courriel, par oral ou en utilisant les formulaires mis à disposition par la CPDP, tout au long du débat public. La CPDP veille à ce que toutes les questions posées reçoivent une réponse dans des délais raisonnables. Toutes les questions et les réponses sont publiées sur le site Internet de la CPDP (www.debatpublic-projet-A16.org).

• **En rédigeant une contribution écrite :** pour exprimer un avis, suggérer une solution alternative, proposer des améliorations au projet, la CPDP invite chacun à lui adresser une contribution écrite argumentée. Ces contributions sont libres et n'engagent que leur auteur. Les contributions seront mises en ligne sur le site Internet et consultables au siège de la CPDP. Certaines d'entre elles seront retenues par la CPDP pour être publiées sous la forme d'un cahier d'acteur. Elles seront toutes annexées au compte-rendu du débat.

• **En demandant à rencontrer la CPDP ou le maître d'ouvrage.**

Le calendrier des réunions publiques

Dates	Lieux	Thèmes
Mardi 11 septembre : ouverture officielle du débat public		
Jeudi 13 sept. 19h30	Domont / Salle des Fêtes	Inauguration, présentation du débat public, présentation du projet et de ses objectifs
Jeudi 20 sept. 19h30	Baillet-en-France / Salle des Fêtes	Enjeux de déplacements aux différentes échelles du territoire au regard des 4 solutions
Jeudi 27 sept. 19h30	Attainville / Gymnase	Auditions du public, des acteurs institutionnels et présentation des projets locaux
Jeudi 4 oct. 19h30	Presles / Salle du Centre de Sports	Agriculture, milieu naturel, environnement au regard des 4 solutions
Samedi 13 oct. 15h30	L'Isle-Adam / Pavillon Magallon	Projets locaux de développement et vie quotidienne au regard des 4 solutions
Jeudi 25 oct. 19h30	L'Isle-Adam / Cinéma Le Conti	Coût, financement et point étape
Vendredi 9 nov. 19h30	Maffliers / Salle de la Maison de Village	Réunion libre
Jeudi 22 nov. 19h30	Presles / Salle du Centre de Sports	Réunion de synthèse
Samedi 24 novembre à minuit : clôture du débat public		

Les lieux sont susceptibles d'évoluer en fonction de la disponibilité des salles.

• COMMENT JOINDRE LA COMMISSION PARTICULIÈRE DU DÉBAT PUBLIC ?

Si vous souhaitez demander des informations, poser des questions, exprimer un avis, consulter le calendrier et les comptes-rendus des réunions publiques, recevoir les documents du débat, contactez-nous !

- www.debatpublic-projet-A16.org
- contact@debatpublic-projet-A16.org
- Carte T à nous renvoyer gratuitement avant le 24/11/2007 à minuit
- Par courrier libre au 59 avenue de l'Europe - 95330 Domont
- En téléphonant au 01 30 11 99 44 ou en faxant au 01 39 91 85 96